



www.stopauxviolencessexuelles.com

5 ans pour éradiquer les violences sexuelles sur le modèle d'une stratégie vaccinale

DOSSIER DE PRESSE

Janvier 2016

- L'édito de la Présidente
- A propos de l'Association
- Les violences sexuelles : de quoi parle-t-on ?
- L'ambition de SVS : éradiquer les violences sexuelles
- Les 3^{èmes} Assises Nationales
- Pour en savoir plus & contacts



Retrouvez également l'association sur Facebook et sur Twitter @SVSassociation

Contacts Presse

Dr Violaine GUERIN

+33 (0)6 81 60 55 64
dr.v.guerin2@orange.fr

L'édito de la Présidente

" Les Assises 2015 ont permis de rappeler à tous que les violences sexuelles sont un sujet de fond de notre société et non des faits divers, comme encore trop souvent désignés.

Un homme sur six et une femme sur quatre sont victimes de telles violences dans leur vie ; des dizaines de milliers d'enfants tous les jours, car l'inceste sévit toujours grandement dans notre pays. Les auteurs de ces violences sont des hommes, mais aussi des femmes.

Ces violences dévastent les personnes qui en sont victimes, et impactent également leurs proches et leur descendance.

Les conséquences médicales chroniques, encore mal connues, engendrent un coût évalué à **10 milliards d'euros annuels**, hors coûts sociaux.

Ces violences sont la racine d'autres violences, et il est urgent que la société comprenne et décode ce phénomène, afin de faire du soin des personnes victimes de violences, une priorité nationale.

Pour aider les victimes efficacement, il convient de déployer un parcours de soins pertinent et le plus court possible, ce que nous avons mis au point. **En complément et afin de prévenir la récurrence, il est aussi essentiel de poser une obligation de soins à tous les auteurs, eux-mêmes souvent ex-victimes dans leur enfance.**

En 2015, de nombreuses sages-femmes ont participé aux formations dispensées par l'association pour déployer le protocole de prévention de la violence éducative. Des établissements ont mis en place le programme de prévention en milieu scolaire élaboré par un groupe de travail transversal (médecins, thérapeutes, enseignants).

Un enfant averti sait se protéger. Il est important d'agir partout où les enfants sont encadrés dans leurs activités. Si **le monde sportif** reste le plus mobilisé à ce jour tant sur les aspects prévention que thérapeutiques, **le monde de la culture** commence à être à l'écoute et cela nous réjouit.

C'est finalement au niveau de l'éducation nationale et surtout des structures de santé (Ministère, ARS, ...) que la résistance à l'écoute est la plus grande, alors qu'il y aurait tant de bénéfices à tirer d'une formation active des soignants au dépistage et au soin de ces violences.

Mais ne désespérons pas, la parole s'ouvre ! De plus en plus de personnes victimes témoignent, soutenues par des journalistes de plus en plus éclairés, et la flagrante réalité devrait permettre les avancées attendues sur le plan médical et sur le plan judiciaire.

Ces 3èmes assises sont l'occasion de faire le point sur les actions entreprises et le plan d'action 2016, de réunir les personnes impliquées sur le projet au niveau national et international et d'accueillir de nouveaux participants soucieux de faire avancer ce complexe sujet des violences sexuelles."

Docteur Violaine Guérin

A propos de l'Association

- 15 000 viols enregistrés par la police par an en France
- 200 000 sont rapportés dans les enquêtes de victimation
- Que vous le sachiez ou non, quelqu'un de votre entourage a, un jour, été victime de violences sexuelles
- La violence sexuelle réalise des dégâts colossaux, aux facettes multiples, conduisant en général à la mort physique et/ou psychique
- La violence sexuelle concerne hommes et femmes dans des proportions très proches

Stop aux Violences Sexuelles => Ne pas lutter ... éradiquer !

- Tolérance Zéro
- Le viol n'est pas un fait divers
- Cinq ans pour lutter contre ce fléau

• Carte d'identité

Stop aux Violences Sexuelles (SVS), Association Loi 1901, est un organisme d'intérêt général exerçant une activité non lucrative, dont la vocation est d'éradiquer les violences sexuelles. Pour atteindre cet objectif, SVS a :

- développé un plan d'action dédié,
- crée les outils d'information et de prévention utiles à tous les intervenants,
- noue les partenariats nécessaires pour soutenir l'objet de l'Association,
- forme des personnes et des équipes intervenant dans la stratégie d'éradication.

www.stopauxviolencessexuelles.com

SVS accueille tous les dons de particuliers et d'entreprises ainsi que les actes de mécénat pouvant soutenir ce projet essentiel pour garantir l'autonomie et l'efficacité de l'Association.

• Le Comité Directeur



Docteur Violaine Guérin, Présidente
Médecin, endocrinologue et gynécologue



Docteur Philippe Lacrosse, Trésorier
Médecin, chirurgien orthopédiste
Directeur d'établissements de soins



Docteur Jean-Louis Thomas, Secrétaire
Médecin, endocrinologue et rhumatologue - Pharmacien

• Parrain et marraines



Karine Deshayes, mezzo-soprano

Après ses études au conservatoire de Paris, Karine Deshayes intègre la troupe de l'Opéra de Lyon. Elle est ensuite invitée à l'Opéra National de Paris, au Grand Théâtre de Bordeaux, au Capitole de Toulouse, à l'Opéra National du Rhin à Strasbourg, au Théâtre du Capitole de Toulouse, à l'Esplanade de Saint Etienne, à l'Opéra d'Avignon, ou encore à l'Opéra National de Bordeaux.

Ses tournées internationales l'ont menée à se produire au Metropolitan Opera de New York, au festival de Salzbourg, au Teatro Real de Madrid, ou à Monte Carlo...

Le Nozze de Figaro, Roméo et Juliette, Le Barbier de Séville, Don Giovanni, Faust, Norma, Così fan Tutte, la Donna del Lago ou encore le Clémence de Titus sont autant d'opéras dans lesquels elle interprète des rôles majeurs.

Karine Deshayes se produit également en concert et en récital, comme à la Cité de la Musique ou avec l'Orchestre du liceu de Barcelone.

Elle forme également un duo avec la pianiste Hélène Lucas, avec laquelle elle a enregistré un récital Fauré qui a été récompensé par le Prix Charles Cros...

Karine Deshayes a été nommée « Artiste Lyrique de l'Année » aux Victoires de la Musique en 2011.

"Il est important que les artistes s'engagent pour des causes aussi sensibles et cruciales que les violences sexuelles, particulièrement celles infligées aux enfants. Les dégâts qu'elles provoquent sont longs à réparer, parfois irrémédiables. Plus que jamais l'art doit combattre le silence et les non-dits."



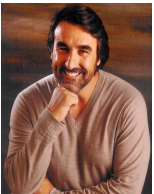
"Je rêve que nous soyons tous unis pour être les témoins lucides de toutes les victimes de violences."

Karole Rocher, actrice

C'est en 1995 que Karole débute, sa carrière de comédienne aux côtés de Romain Duris en apparaissant dans un clip musical de Princess Erika réalisé par Olivier Dahan. L'année suivante Rachid Bouchareb lui confie son premier rôle dans L'honneur de ma famille, avec Roschdy Zem. En 1997, la réalisatrice Sylvie Verheyde, lui fait interpréter une jeune fille désespérément attachée à son premier amour, dans Un frère, collaboration qui sera suivie en 2000 par un rôle dans Princesses, comédie dramatique produite par Cédric Klapisch et Bruno Levy, puis en 2007 dans Stella.

S'ensuivent de nombreux rôles, jusqu'à celui du Bal des actrices de Maïwenn qui lui confiera en 2011 **un rôle dans Polisse qui lui vaut d'être nommée au César de la meilleure actrice dans un second rôle.**

Karole trouve son chemin grâce à un important travail personnel au cœur duquel les lectures des textes d'Alice Miller* (docteur en philosophie, psychologie et sociologie, psychothérapeute, ainsi que chercheur sur l'enfance) ont joué un rôle essentiel. Maman de deux jeunes filles, elle est attentive à les accompagner avec amour.



"Je suis pour l'abolition de la violence, car elle engendre une destruction psychologique, physique et morale. Un être naît égal aux autres en tout point et a le droit à la Vie, à l'Amour, à la Joie, au Respect et à la Reconnaissance de ses pairs, et ceci quelle que soit la couleur de sa peau, de ses yeux, de sa religion ou de tout autre critère. Cessons cette barbarie primaire et immorale !"

Franck Ferrari, baryton

Né à Nice, Franck, s'est produit sur les grandes scènes internationales. Il étudie au conservatoire de sa ville natale où il obtient un Premier prix de Chant et d'Art Lyrique. Il remporte les Grands prix de Marseille, Paris et Toulouse puis est engagé pour des rôles tels que Figaro (Les Noces de Figaro), le rôle-titre de Don Giovanni, Malatesta (Don Pasquale), Marcello (La Bohème), Belcore (L'Élixir d'Amour)... avant d'être invité à La Scala de Milan pour chanter dans Manon de Massenet. Il chante Amonasro dans Aïda au Grand Théâtre de Genève, Escamillo avec l'Orchestre Symphonique de Cleveland, en tournée au Japon avec l'Orchestre de Monte-Carlo, à Bordeaux, au Deutsche Oper de Berlin et à Hambourg, puis au Metropolitan Opera de New York et au Teatro Carlo Felice de Gênes. Franck s'est produit très régulièrement sur la scène de l'Opéra National de Paris.

Père de trois enfants et jeune grand-père, Franck était particulièrement attentif à la protection de l'enfance et sensibilisé à l'éradication de la violence. Franck est décédé le 18 juin 2015.

"Franck tu resteras notre parrain de coeur pour l'éternité.

Merci de ton soutien dès l'origine de SVS, de ta joie, de ce talent qui te faisait chanter non seulement sur scène mais aussi dans la rue ou à la terrasse d'un café, de ta générosité pour soutenir et faire découvrir ton art.

Tu avais une conscience aigüe de la nécessité de protéger l'enfance - nous continuons...

Continue d'enchanter l'univers, nous capterons !"

Les Violences sexuelles

De quoi parle-t-on ?

• Définitions

La loi française distingue deux catégories de violences sexuelles :

- **Le viol**, qui est un acte sexuel dont la définition est donnée par l'article 222-23 : tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature que ce soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. La pénétration est vaginale, anale ou orale. Elle est imposée par la contrainte physique ou psychologique. Il peut s'agir d'un objet quelconque dans un orifice sexuel ou d'une pénétration d'un objet sexuel dans un orifice quelconque.
- **Les agressions sexuelles** (autres que le viol), constituées par l'acte, attouchements illicites ou impudiques exercés avec ou sans violence sur une personne non consentante ou ne pouvant y consentir en public ou non et susceptibles d'offenser la pudeur de cette personne.

Des cadres réglementaires définissent :

- **Le harcèlement sexuel** : fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, au profit de l'auteur ou d'un tiers. Il repose sur la soumission dans le cadre de rapports hiérarchiques et/ou de dépendance.
- **L'exhibition sexuelle** : acte qui consiste à dévoiler en public ses parties intimes ou des actes sexuels.

• Sanctions

Le viol est puni de :

- 20 ans de réclusion criminelle si
 - il a entraîné une mutilation ou une infirmité permanente
 - il a été commis sur un mineur de moins de 15 ans
 - il a été commis par un ascendant ou une personne ayant autorité
 - il a été commis sur une personne vulnérable
 - il a été commis par plusieurs auteurs
 - il a été commis avec usage ou menace d'une arme
 - la victime a été en contact avec l'auteur par un réseau de télécommunications
- 30 ans de réclusion criminelle quand il a entraîné la mort de la victime

- Il peut entraîner la réclusion à perpétuité quand il a été précédé, accompagné ou suivi d'actes de torture ou de barbarie

Les agressions sexuelles autres que le viol sont punies de :

- 7 ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende quand elles ont été imposées à des mineurs de moins de 15 ans ou à une personne vulnérable en raison de son âge ou état de santé apparente et connue de son auteur
- 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende quand elles ont entraîné une blessure ou une lésion, et quand elles ont été commises :
 - par un ascendant ou une personne ayant autorité sur la victime
 - par plusieurs personnes (notion de groupe)
 - avec usage ou menace d'une arme
 - en raison de l'orientation sexuelle de la victime
 - par une personne agissant sous état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise de produits stupéfiants

Les tentatives sont punies des mêmes peines.

Le Code Pénal ne reconnaît pas l'inceste en tant que tel (toutefois la proposition de loi des sénatrices Dini et Meunier sur la protection de l'enfance est en cours d'examen), mais en fait une circonstance aggravante dans le cadre d'acte sexuel sur un mineur.

- **Le harcèlement sexuel** est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
- **L'exhibition sexuelle** est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

• **Qualifications**

Ces infractions sont constitutives :

- d'un **crime** concernant le **viol**, de la compétence de la Cour d'Assise,
- d'un **délit** pour les **agressions sexuelles**, à juger par le Tribunal Correctionnel.

Il convient de noter la trop grande fréquence de "correctionnalisation du crime de viol" afin qu'il ne soit pas jugé par une Cour d'Assise mais simplement devant le Tribunal Correctionnel.

- **Prescriptions**

| Règles actuelles de prescription de l'action publique pour les infractions sexuelles | | |
|---|------------------------------|---|
| | VICTIMES MAJEURES | VICTIMES MINEURES |
| VIOLS (article 7 CPP) | 10 ans à compter des faits | 20 ans à compter de la majorité de la victime |
| AGRESSIONS SEXUELLES AGGRAVEES (article 8 CPP) | 3 ans à compter des faits | 20 ans à compter de la majorité de la victime |
| ATTEINTES SEXUELLES AGGRAVEES SUR MINEURS DE 15 ANS (article 8 CPP) | NA | 20 ans à compter de la majorité de la victime |
| AGRESSIONS SEXUELLES SIMPLES (article 8 CPP) | 3 ans à compter des faits | 10 ans à compter de la majorité de la victime |

Le saviez-vous ?

Nombre de victimes d'agressions sexuelles dans leur enfance sont touchées par une amnésie post-traumatique dont elles émergent tardivement et bien souvent au cours de la quarantaine seulement.

Une avancée non transformée...

Le 28 mai 2014, les sénateurs ont voté à la quasi unanimité un allongement des délais de prescription des agressions sexuelles (proposition de Loi 368 des sénatrices Dini et Jouanno) afin de prendre en compte ces mécanismes d'amnésie post-traumatique, survenant en particulier chez les enfants mineurs.

Les jeux politiques en ont décidé autrement à l'Assemblée Nationale qui a fait obstruction à cette proposition de loi au mépris des besoins des victimes et des demandes des citoyens.

Dans tous les cas, un premier pas encore éloigné de l'imprescriptibilité prônée par SVS, qui rappelle l'importance de donner accès à la justice à toutes les victimes et de pouvoir mettre les auteurs en obligation de soins, comme cela est déjà le cas dans certains pays.

A noter que cet événement a donné lieu à la création d'une commission parlementaire de révision des délais de prescription dans leur ensemble, et que le rapport rendu en juin 2015 a préconisé le doublement des délais pour crimes et délits. En ce qui concerne les mineurs en revanche, la commission a considéré qu'en matière d'agressions sexuelles l'existant était satisfaisant, sans tenir compte des alertes répétées du corps médical sur les amnésies post-

traumatiques touchant précisément les enfants victimes de ces violences, et de ce fait incapables de déposer plainte dans les délais impartis, même courant à date de la majorité.

Il conviendra donc de suivre les travaux parlementaires et de continuer d'expliquer les mécanismes d'amnésie traumatique pour prendre en compte, sur le plan législatif, la réalité des faits.

• **Fréquence**

Les violences sexuelles sont un **fléau camouflé** :

- **par les victimes elles-mêmes**, qui n'osent pas parler, que l'on ne veut pas écouter, qui ont refoulé très loin dans leur mémoire les violences vécues tellement elles sont douloureuses, à qui on demande de requalifier des viols en agressions, ...
- **par leur entourage**, quelles que soient les couches sociales, à cause de la force du tabou, et du déni
- **par une omerta multi facettes qui touche tous les secteurs**, par méconnaissance, manque de formation, insuffisance de savoir-faire et de moyens dans la gestion du problème, voire par malveillance.

• **Quelques chiffres**

Données collectées par les services de police et les unités de gendarmerie en 2010 :

- 10 108 viols
- plus de 12 800 faits de harcèlements et autres agressions sexuelles

Ces données prennent en compte des déclarations « spontanées de personnes », qui ont pu être enregistrées, et dont beaucoup ont été requalifiées de viols en agressions.

La réalité est toute autre. Moins d'une victime sur 10 arrive à faire la démarche de porter plainte et de nombreuses personnes sont entravées par les délais de prescription.

Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice – Rapport 2011 -

<http://www.inhesj.fr> - Enquêtes « cadre de vie et sécurité » - INSEE-ONDRP

Enquête annuelle de victimation sur échantillons.

A noter que la parole n'est pas donnée aux mineurs dans le cadre de ces enquêtes.

En 2010-2011, chez des personnes de 18 à 75 ans, on estime le nombre de « victimes déclarées »

- de violences sexuelles hors ménage à 286 000 dont 210 000 femmes
- de violences physiques ou sexuelles intra-ménage à 841 000 dont 567 000 femmes
- de viols et tentatives de viol à 193 000 dont 154 000 femmes

Etude Université de Bordeaux II de Greg Décamps et Dr Sabine Afflelou

Etude menée à la demande du Ministère de la Jeunesse et des Sports, suite aux viols de joueuses de tennis, entre 2007 et 2008.

356 sportifs, 65% garçons - 35% filles, de 13 à 23 ans (moyenne = 16,2 ans) ont été interrogés dans 18 disciplines différentes.

Trois réponses possibles aux items suivants : Non, jamais / Je ne sais pas / Oui

Items « Harcèlement »

1. Quelqu'un qui tient envers vous des propos humiliants à caractère sexuel ;
2. Quelqu'un qui vous promet des privilèges ou récompenses en échange de faveurs sexuelles, ou qui vous menace de sanctions si vous refusez ;
3. Quelqu'un qui vous regarde avec insistance lorsque vous êtes sous la douche ou vous déshabillez ;
4. Quelqu'un qui exhibe sa nudité, qui se caresse ou se masturbe devant vous.

Items « Atteinte »

5. Quelqu'un qui a avec vous un comportement qui repousse progressivement les barrières établies (gestes de tendresse insistants, contacts physiques insistants,...) ;
6. Quelqu'un qui profite de certaines situations (sommeil, réconfort, fatigue,...) pour vous toucher ou vous caresser ;

Items « Agression »

7. Avoir dû subir les baisers, les caresses ou les attouchements de quelqu'un contre votre gré ;
8. Devoir toucher, caresser ou embrasser quelqu'un contre votre gré ;
9. Quelqu'un qui a introduit son sexe dans votre bouche contre votre gré ;
10. Quelqu'un qui a introduit son sexe (ou son doigt ou un objet) dans vos parties sexuelles contre votre gré ;
11. Quelqu'un qui a tenté de vous agresser sexuellement sans y parvenir ;
12. Avoir été confronté à un autre agissement sexuel non désiré.

Sur 356 sportifs, 246 ont coché « non, jamais » aux 12 items et déclarent n'avoir jamais subi la moindre violence (69%).

110 sportifs (31%) pensent (« je ne sais pas ») ou déclarent (« oui ») avoir été confronté à au moins une forme de violence

124 cas de violences ont donné lieu à une réponse « oui » (une ou plusieurs fois):

- Harcèlement = 71 (57,2%)
- Brimades / chantages (items 1 et 2) : 21 (16,9%)
- Voyeurisme / exhibitionnisme (items 3 et 4) : 50 (40,3%)
- Atteinte = 29 (23,4%)
- Agression = 24 (19,3%)

| | GARCONS | FILLES |
|---|---------|--------|
| Harcèlement Brimades / Chantages | 58% | 42% |
| Harcèlement Voyeurisme / exhibitionnisme | 65% | 35% |
| Atteinte | 46% | 54% |
| Agression | 43% | 57% |

Si l'on réintègre les sous-déclarations par peur, par méconnaissance de ce qui est pathologique, par refoulement, la non écoute (des mineurs en particulier), les refus d'enregistrement... **les statistiques réelles sont bien plus effrayantes** et sont les mêmes dans la plupart des pays.

Les violences sexuelles sont un fléau qui touche environ une femme sur 4 et un homme sur 6, souvent de façon répétée et le début se situe le plus souvent dans l'enfance.

Ce sont des dizaines de milliers d'enfants qui sont victimes quotidiennement dans notre pays de violences sexuelles.

• Répercussions des violences sexuelles

L'ampleur des dégâts des violences sexuelles est trop souvent méconnue :

- **dégâts qualitatifs** colossaux impactant tous les registres de la vie d'une personne, avec d'authentiques maladies aiguës ou chroniques*, autre aspect très occulté et sur lequel les médecins et les soignants au sens large sont mal formés ;
- **dégâts quantitatifs** avec des dizaines de milliers d'enfants victimes d'agressions sexuelles tous les jours dans notre pays et des centaines d'adultes victimes de viols.

Et ce point est très important puisqu'en l'absence de traitement, de nombreuses victimes deviendront à leur tour auteurs de violences, et on constate alors une "contamination" sur un mode épidémique. **C'est pourquoi la stratégie vaccinale, avec le passage par un parcours de soins des victimes mais aussi des auteurs est indispensable.**

Ce risque est renforcé à l'heure d'internet accessible sur tous les supports numériques nomades. Les enfants et adolescents ont, aujourd'hui plus qu'hier, leurs repères perturbés par l'hyper-sexualisation et la pornographie qui envahissent ces supports numériques.

*A ce sujet

- **Les conséquences des violences sexuelles sur la santé physique : revue de la littérature.** Dr J.L. THOMAS - Revue française du dommage corporel, 2015, 3, 253-269 (en téléchargement sur site SVS)
- **Comment guérir après des Violences Sexuelles ?** Dr V. GUERIN – **Tanemirt© Editions** - ISBN 978-2-9540444-1-5
- **Stop aux violences sexuelles ! Écoutons donc ces corps qui parlent !** Dr V. GUERIN - **Tanemirt© Editions** - ISBN 978-2-9540444-0-8 (en téléchargement sur site SVS)

• **Les cinq graves erreurs à ne pas commettre**

Méconnaître les dégâts d'un attouchement

Un attouchement conduit très souvent aux mêmes dégâts qu'un viol.

Il n'est pas légitime de différencier viol et attouchement, et pour ces deux types d'agressions, la tolérance zéro doit s'appliquer, comme de nombreux pays l'ont maintenant bien compris et mis en place.

Méconnaître l'ampleur des dégâts de la violence sexuelle

La violence sexuelle réalise des dégâts colossaux, aux facettes multiples, conduisant en général à la mort physique et/ou psychique, rapide ou à petit feu.

La violence sexuelle réalise le meurtre de l'âme et impacte négativement la vie des êtres humains qui en sont victimes ; c'est un véritable crime contre l'Humain et contre l'Humanité étant donné son ampleur. C'est aussi pour cela que la tolérance zéro doit s'appliquer aux violences sexuelles.

Méconnaître les mécanismes d'amnésie traumatique et les délais d'émergence du traumatisme

Le principal mécanisme de protection psychique est la création d'une amnésie traumatique par des mécanismes neuro-endocriniens. Il est l'une des principales raisons des prises de conscience tardives chez la plupart des victimes.

C'est pourquoi la tolérance zéro qui doit s'appliquer aux violences sexuelles doit inclure l'imprescriptibilité sur le plan juridique.

Cette imprescriptibilité est également un des outils de prévention utiles de par sa dimension de dissuasion et d'obligation de soins des auteurs qu'elle peut permettre de poser à chaque instant.

Faire des violences sexuelles un problème essentiellement féminin

La violence sexuelle concerne hommes et femmes dans des proportions très proches.

Les racines de la violence sexuelle se trouvent dans les agressions sexuelles faites aux enfants, garçons et filles.

Méconnaître la nature d'un auteur de violences sexuelles

Les auteurs sont le plus souvent des victimes d'agressions sexuelles, vécues en général dans l'enfance. Un agresseur enfant envers un enfant a souvent une mauvaise définition des limites, peut vouloir tester ce que lui a été fait, peut exprimer sa colère et sa haine, peut vouloir agresser pour se venger.

Un auteur adulte, ancienne victime, est une personne en souffrance qui exprime sa colère, sa haine, et des envies de meurtre contractées pendant la/les agression/s dont il a été victime.

L'ambition de SVS

Eradiquer les violences sexuelles qui tuent, directement ou à petit feu

Si de nombreuses personnes, groupes, associations essayent d'agir, force est de constater que le fléau est toujours là, et que notre pays est en échec sur la gestion des violences sexuelles.

Notre analyse de cet échec concerne l'angle d'attaque du problème : la majorité des acteurs intervenant en matière de violences sexuelles agissent dans une stratégie de « lutte » là où il convient d'avoir une stratégie « d'éradication ».

La deuxième raison de cet échec est le manque de communication transversale entre tous les acteurs impliqués et le manque de coordination nationale.

Nous avons la conviction que remobiliser toutes les personnes, groupes, associations sur une stratégie d'éradication gagne en efficacité immédiate.

• **La violence sexuelle tue, directement ou à petit feu**

La violence sexuelle tue, directement ou à petit feu... La violence sexuelle contamine et son potentiel infectant peut être dirigé contre la victime ou contre un tiers.

En effet, outre la pathologie suicidaire, de nombreuses victimes ont activé leur potentiel « auto-infectant », d'où la fréquence des maladies auto-immunes (auto-immunité = auto-agression) chez les personnes victimes de violences sexuelles (endométrioses, dysthyroïdies auto-immunes, maladies de Crohn, psoriasis localisés aux parties génitales, ...) ou des cancers en lien avec les traumatismes subis (cancers gynécologiques – urologiques – ORL – ano-rectaux).

Dans d'autres cas, la victime devient agresseur de tiers.

• **Objectif : éradiquer sur le modèle d'une stratégie vaccinale**

C'est en réalisant que le sujet des violences sexuelles s'apparentait à une épidémie de type virale, que s'est imposée la mise en place d'une stratégie d'éradication modélisée sur une stratégie vaccinale.

Tel un virus qui va infecter le sujet au cœur du noyau de ses cellules, « l'infection » par une violence sexuelle, va atteindre la victime au plus profond de son être.

Cette « infection » détourne toutes les ressources de l'être atteint pour faire progresser le mal dans des aspects multiformes :

- une fragilisation psychologique ayant des répercussions dans tous les domaines de la vie, avec, au centre, la perte de confiance en soi ;
- des troubles psychiatriques plus ou moins sévères ;

- des maladies, dont les racines sont le plus souvent occultées par le manque de formation des médecins ; le corps parle et veut se faire entendre, il réclame réparation.

L'association Stop aux Violences Sexuelles a été créée par trois médecins pour déployer cette stratégie, véritable projet de santé publique, sur cinq ans.

- **Informé, prévenir, « vacciner »**

Mettre en place une stratégie « vaccinale » en matière de violences sexuelles c'est utiliser les outils d'une stratégie vaccinale réussie :

Information

+

Prévention

reposant, entre autre, sur des protocoles de soins précis

+

« Vaccination » de cohortes à partir d'un temps T

La vaccination dans ce cadre précis implique la mise en place de la tolérance zéro

La stratégie « vaccinale » s'articule autour de la mise en place **d'une tolérance zéro**, afin qu'il n'y ait plus de différence faite entre attouchements et viols, ni de délai de prescription de ces crimes contre l'Humain.

A cette « tolérance zéro » s'ajoute une politique de prévention étendue, de la grossesse (moyenne d'âge des enfants agressés sexuellement : 8 ans) à la vie de jeune adulte (calendrier vaccinal) et une modification de la prise en charge des auteurs d'agressions, la plupart du temps mal ou insuffisamment soignés.

Proposer une stratégie d'éradication des violences sexuelles impose également de proposer des protocoles de soins efficaces, c'est-à-dire allant jusqu'à la réparation, pour les victimes et pour les agresseurs.

Et ceci est compliqué car notre pays manque de structures et de personnels formés, de l'accompagnement jusqu'à la réparation des victimes.

Tous les soins, y compris les psychothérapies et soins corporels indispensables dans le cas des agressions sexuelles, doivent être pris en charge, dans un premier temps par la sécurité sociale, qui pourra ensuite être remboursée dans le cadre des procédures judiciaires.

Ces soins doivent être administrés par des professionnels de santé correctement formés sur le sujet des violences sexuelles.

L'un des objectifs de SVS est donc l'obtention d'une prise en charge à 100% de type ALD30 pour les violences sexuelles, dont les conséquences doivent être considérées comme une pathologie chronique.

Les victimes doivent avoir accès à un protocole de soins précis et les agresseurs à deux protocoles de soins : celui des victimes s'ils sont clairement identifiés comme tels dans leurs antécédents, et celui des agresseurs qui inclut d'autres dimensions de réparation.

Pour ce faire, des études médico-économiques objectivant les milliards de dépenses annuelles du système de santé liées aux violences sexuelles doivent être réalisées pour convaincre les législateurs de rembourser un parcours de réparation évalué en moyenne à 25 000 euros par patient.

• **Un peu d'histoire...**

En 2011, suite à la publication du livre « Stop aux violences sexuelles ! Écoutons donc ces corps qui parlent ! » Violaine Guérin entre en contact avec Madame Muguette Dini, Sénatrice impliquée de longue date dans la lutte contre les violences sexuelles, et travaillant activement à la prorogation des délais de prescription en la matière.

Suite à plusieurs réunions de travail sur le sujet, Violaine Guérin présente la stratégie envisagée, et sollicite l'aide de Muguette Dini pour informer et mobiliser les parlementaires sur cette stratégie d'éradication des violences sexuelles. Madame Dini propose d'accueillir au Sénat la première réunion multidisciplinaire de l'association SVS le 11 mars 2013.

Cette réunion, tenue en présence également de Madame la sénatrice Chantal Jouanno qui apportait sa double expertise du monde politique et du sport, a regroupé dix-huit intervenants du monde médical, para-médical, judiciaire, scolaire, sportif, politique et des témoins de violences. Le projet est lancé !

Depuis cette date, plus de 350 personnes, réparties en 13 groupes disciplinaires*, coordonnés par Nathalie Bouclier, responsable du Comité de Pilotage, identifient les problématiques de chaque secteur, proposent des solutions, créent des outils, mais également travaillent de façon transversale pour mener à bien la stratégie d'éradication. Depuis 2014, des plates-formes régionales se déploient pour porter localement la stratégie.

Afin que le travail réalisé par SVS puisse être utile à tous, voire à d'autres pays, le portail internet met à disposition en temps réel tous les outils, comptes-rendus de réunions et actions des groupes qui sont communiqués lors des Assises Nationales annuelles, dont la prochaine édition se tiendra les 11 et 12 janvier 2016, Palais du Luxembourg, salle Clémenceau, 15 rue de Vaugirard – Paris 6e.

** témoins, médecins, thérapeutes, enseignement, sport, maillage terrain, judiciaire et juridique, législateurs et politique, relations avec les administrations, communication et relations presse, art, fund raising, nouvelles technologies*

- **Deux ans après les 1ères Assises Nationales sur les Violences sexuelles, où en sommes nous ?**

Le plan d'action de l'Association a été conçu sur 5 ans.

Grâce au formidable investissement de ses bénévoles et de ses 13 groupes de travail multidisciplinaires, SVS fait peu à peu bouger les lignes.

- Réalisation d'une étude épidémiologique et médico-économique auprès de personnes victimes de violences sexuelles, dont les résultats seront présentés le 11 janvier 2016
- Création d'outils à destination des professionnels, avec en particulier la mise au point d'un modèle de dossier d'expertise médicale judiciaire spécifique des violences sexuelles
- Création d'antennes régionales et à l'étranger
- Déploiement de la stratégie SVS jusqu'à la Martinique
- Mises en places des programmes de prévention en maternité et en milieu scolaire
- Mise à disposition de parcours de soins pour victimes et auteurs
- Formation de professionnels de tous secteurs
- Réunions d'information grand public

P.J.

- Programme des 3èmes Assises Nationales
- CV des intervenants : orateurs et modérateurs

Pour en savoir plus & contacts

Portail de l'Association :

www.stopauxviolencessexuelles.com

Joindre l'Association par

Email : stopauxviolencessexuelles@yahoo.com

Courrier : Maison des Associations - 28 rue Laure Diebold - 75008 Paris